



LECLUSE

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2016



FOIRE AU CRESSON !

Dernier Week-end d'Avril



Braderie - Marché - Bal - Fête Foraine - Animations





Édito

Madame, Monsieur, chers amis Léclusiens,

Nous voici au seuil de l'été ou du moins des vacances et je vais vous faire un résumé des six premiers mois. La commune a été frappée de malchance avec quelques dommages importants sur certains bâtiments communaux. D'une part, notre église qui a été victime d'un incendie criminel début Avril. L'enquête menée par la gendarmerie d'Arleux a conduit à l'arrestation d'un jeune homme de 18 ans, nouvel habitant de Lécluse, et qui a avoué être l'auteur du sinistre. Le procès a eu lieu le 1^{er} juillet au Tribunal de Grande Instance de Douai : Il a été condamné à 2 ans de prison ferme. Notre journal local a écrit que « l'incendiaire de l'église de Lécluse a été lourdement condamné ». Je ne partage pas du tout cette analyse. En outre, le juge a décidé une mesure d'éloignement de la commune.

D'autre part, le mur mitoyen entre la cour de l'école primaire et le jardin du voisin s'est écroulé vraisemblablement par vétusté. Nous avons sécurisé immédiatement les lieux mais l'évacuation des gravats se fera pendant les vacances scolaires d'été ainsi que la pose d'un grillage ; le remplacement du mur à l'identique serait trop onéreux pour nos finances.

Vous avez tous pu constater que les travaux d'assainissement commandés par la CAD, dans les rues de Dury, d'Etaing et la Grand Rue sont enfin terminés pour notre plus grand bonheur. Lors des derniers orages violents, nous avons pu constater que l'écoulement des eaux de pluie se faisait désormais correctement.

Début Avril, lors du Conseil Municipal, a eu lieu le vote du budget 2016.

Le compte administratif 2015, c'est à dire ce qui a été réalisé en 2015 (entrées et sorties d'argent) a été voté à la majorité absolue. En fonctionnement, sur le budget proposé en 2015 (965 100 euros) nous avons utilisé 865 475 euros soit une économie d'environ 100 000 euros. Dans cette rubrique sont inclus les frais généraux, les frais fixes, les frais de personnel et leurs charges, les indemnités, les subventions aux associations, les cotisations aux syndicats tels que SIRA et SICAEI.

Les recettes ont été améliorées de 80 000 euros par rapport à la prévision 2015. Les raisons sont : un peu plus de droits de chasse, plus de dotations que prévues initialement, des retombées financières de répartition sur les communes de la CAD, vente de terrains communaux et revenus des terrains du marais remis à jour.

L'analyse financière sur l'année 2015 permet de dire que les finances communales sont saines. Elles sont celles d'une commune rurale modeste et permettent de rembourser les emprunts contractés il y a quelques années. Certes, il n'y a rien de trop et la vigilance reste de mise.

En ce qui concerne les projets 2016 importants (investissements, budget 2016), il y a le clocher de l'église, pour un montant d'environ 300 000 € (la décision était prise avant l'incendie, celui-ci va nous compliquer les choses et pour l'instant aucun chiffrage de dégâts n'a été avancé par notre assurance).

La mise aux normes des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite doit commencer par la mairie suite aux agendas envoyés en préfecture.

Il est à noter que le Conseil Municipal a voté le maintien des Taxes d'habitation et des Taxes Foncières, donc pas d'augmentation des taux communaux pour 2016.

Maintenant, je vais vous laisser à votre lecture et vous souhaiter à tous d'excellentes vacances, un bel été quel que soit l'endroit où vous serez.

**Votre Maire,
Nicole Descamps**

VIE COMMUNALE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE DE LÉCLUSE

La mairie vous accueille :

- Lundi et mardi : 9 H 00 - 12 H 15
- Mercredi : 10 H 00 - 12 H 15 / 15 H 00 - 16 H 15
- Jeudi : 9 H 00 - 12 H 15
- Vendredi : 10 H 00 - 12 H 15 / 15 H 00 - 16 H 45
- Samedi : 9 H 00 - 12 H 00

Durant les mois de juillet et d'août, les horaires sont modifiés :

- Du lundi au vendredi : 9 H 00 à 12 H 15

Mairie

Place du Général De Gaulle
59259 LECLUSE
Tél. : 03 27 89 52 05
Fax. : 03 27 89 54 78
Contacts : mairielecluse@orange.fr

PERMANENCES DES ELUS

Maire : Nicole DESCAMPS

Permanence sur Rendez-vous

1^{er} adjoint : Marcel LEMAIRE - Délégué aux travaux et espaces verts

Permanence le Jeudi, de 11 heures à 12 heures

2^{ème} adjoint : Valérie LE GALLAIS - Déléguée à la jeunesse, aux écoles et aux associations

Permanence le Lundi de 10 heures à 11 heures

3^{ème} adjoint : Daniel FOUQUET - Délégué à l'urbanisme et aux chalets

Permanence le Mardi de 11 heures à 12 heures

4^{ème} adjointe : Reine-Élise CARLIER - Déléguée à l'action sociale et aux aînés

Permanence le samedi de 10 heures 30 à 11 heures 30

PAS DE PERMANENCE DES ÉLUS EN JUILLET— AOÛT
EN CAS D'URGENCE CONTACTER LA MAIRIE AU 03 27 89 52 05

PERMANENCES RESTAURANT-GARDERIE ET PÉRISCOLAIRE

Vente des tickets de restaurant-garderie

les mardis de 9 H 15 à 9 H 45

et de 15 H 15 à 15 H 45

En Mairie

Vente des tickets de périscolaire

les jeudis de 9 H 15 à 9 H 45

et de 15 H 15 à 15 H 45

En Mairie

HORAIRES BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque de Lécluse vous accueille :

- Lundi : 17 H 15 - 18 H 15
- Mercredi : 14 H 00 - 16 H 30
- Samedi : 14 H 00 - 15 H 30

BIBLIOTHÈQUE FERMÉE AU MOIS D'AOÛT



Bibliothèque

7, rue de l'Ancienne Poste
59259 LECLUSE

Responsable : *Fabienne DEPINOY*

RECENSEMENT

Les jeunes garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie, à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.



Se munir :

- du livret de famille,
- de leur Carte Nationale d'Identité,
- du certificat de scolarité,
- du dernier diplôme obtenu.

L'attestation délivrée sera demandée pour passer des examens ou concours. Il est rappelé que le recensement est obligatoire et ne pourra être effectué avant l'âge de 16 ans.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes nouvellement arrivées à Lécluse sont priées de passer au secrétariat de la mairie munies de leur livret de famille pour leur inscription sur le fichier électoral à partir du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016.

Se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, Gaz, etc...).

Les personnes quittant Lécluse sont, quant à elles, tenues de signaler leur départ et de se faire inscrire à la mairie du lieu d'emménagement.

N.B. : 2017 : Élections Présidentielles et législatives



VIVRE ENSEMBLE : QUELQUES RÈGLES DE CIVISME

La qualité de vie à Lécluse, si chère à tous ses habitants, ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires, de bon voisinage, de sécurité ou simplement de bon sens. En voici quelques-unes :

ÉCHARDONNAGE

La destruction des chardons est obligatoire sur l'ensemble des terrains clos de la Commune. La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire ou usufruitier.

Quelques règles de civisme

Ce qu'il faut savoir...

STATIONNEMENT "anarchique" aux abords des écoles et dans la commune

Le matin, conduire ses enfants ou petits-enfants à l'école maternelle et primaire peut s'avérer être un véritable parcours du combattant : stationnement hors des places de parking, vitesse excessive, passage forcé, recul sans contrôle. L'accès aux écoles devient très difficile et dangereux.

Afin de circuler dans des conditions de sécurité optimales et comptant sur le civisme de chacun, il est demandé à tous, de se garer correctement sur les emplacements prévus à cet effet.

Dans les rues où le stationnement n'est pas matérialisé, il est demandé de laisser le libre accès des riverains à leur propriété ou entrées de garage.

DÉMARCHAGE A DOMICILE



Le démarchage à domicile ou "porte à porte" est une pratique commerciale qui consiste à solliciter le consommateur afin de lui souscrire un contrat.

Le démarchage est généralement pratiqué honnêtement, mais **ATTENTION**, les abus sont fréquents. En effet, cette démarche peut mettre la personne en infériorité par rapport au vendeur et la conduire à une commande qu'elle regrettera peut-être après réflexion. Le démarchage est encadré par la Loi (articles L. 121-21 à L. 121-33 du code de la consommation).

Le démarchage à domicile effectué par des individus peu scrupuleux vise surtout des personnes qui ne sont pas en mesure d'apprécier la portée de cette démarche compte tenu par exemple de l'âge de la personne, de son état de santé, de son degré d'instruction ou lorsque le démarcheur a obtenu le consentement de la personne par ruse ou par contrainte.

Il s'agit là d'un abus de faiblesse que la justice condamne par de lourdes sanctions.

Il arrive que des démarcheurs se réclament de la Mairie. Sachez, qu'aucun organisme ou société n'est mandaté par la commune pour quelque enquête ou intervention que ce soit !

Si vous êtes néanmoins victimes de ce type de démarchage, vous pouvez prévenir la brigade de Gendarmerie au 17.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal par délibération en date du 3 juin 2016, prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LECLUSE. Le projet porte sur la modification suivante :

- ⇒ Modifier l'article U-6- **IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES** : «*Dans le cas où il n'existe pas de bâti le long d'une voie, permettant d'appliquer les deux types d'implantations précédents, les constructions seront alors implantées en observant une marge de reculement égale strictement à 5 mètres par rapport aux voies et emprises publiques.*»

Par :

*l'article U-6- **IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES** : «Dans le cas où il n'existe pas de bâti le long d'une voie, permettant d'appliquer les deux types d'implantations précédents, les constructions seront alors implantées en observant une marge de reculement minimal de 5 m **et plus** par rapport aux voies et emprises publiques.»*

- ⇒ **Autoriser** la construction de toitures terrasses si elles sont végétalisées. Les toitures terrasses sont actuellement interdites dans le P.L.U. approuvé en 2007.

Conformément à la législation en vigueur, cette modification donne lieu à l'ouverture d'une enquête publique du 25 juillet au 24 août 2016 inclus.

Monsieur Jean-Pierre CAMUS, désigné Commissaire Enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LILLE, conduira l'enquête publique, et se tiendra à disposition du public en mairie de LECLUSE aux dates et horaires suivants :

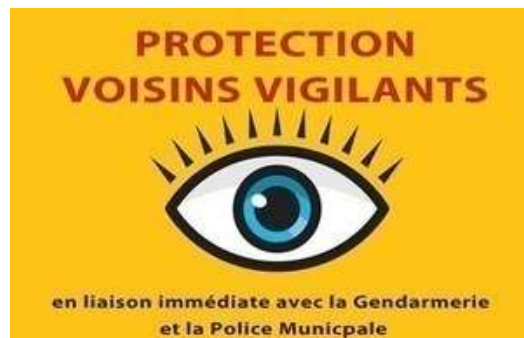
- le lundi 25 juillet 2016, de 10 h00 à 12 h 15
- le jeudi 11 août 2016, de 10 h 00 à 12 h 15
- le mercredi 24 août 2016, de 14 h00 à 16 h 15.

Pendant l'ouverture de l'enquête, le public pourra consulter le registre d'enquête, ainsi que les pièces du dossier et présenter leurs observations aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

VOISINS VIGILANTS POUR QUOI FAIRE ?

Le but est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble du village afin d'assurer une surveillance, dans le respect de la vie privée de ses concitoyens, sur des déplacements ou comportements suspects, afin de diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions, ...

Cette chaîne de vigilance est mise en place, avant tout, dans un but de dissuasion. À l'entrée de la commune, un panneau signale son adhésion à l'opération.



Le schéma d'intervention :

Quand un "Voisin Vigilant" observe un fait suspect ou très inhabituel, il appelle la Gendarmerie pour rapporter les éléments mémorisés : plaque d'immatriculation, signe distinctif, voisin concerné, coordonnées des témoins. Important : le rôle des "Voisins Vigilants" se limite à avoir l'œil, à de possibles déplacements anodins, à des renseignements, mais ils ne se substituent pas à la Gendarmerie Nationale.

« Voisins Vigilants » permet à chaque quartier de se mobiliser de façon citoyenne pour la sécurité publique et ainsi de renforcer un lien social. Le maire se tient à la disposition de tous les habitants désireux de connaître les démarches à effectuer pour adhérer au dispositif dans leur quartier.

Toute personne observant des choses anormales pourra contacter un de ces référents.

La Liste des voisins vigilants léclusiens est consultable uniquement en Mairie.

URBANISME

Vous souhaitez :

- Refaire un ravalement de façade ou une toiture.
- Changer vos huisseries.
- Réaliser une nouvelle ouverture (velux, fenêtre...).
- Édifier une clôture ou un portail.
- Construire une extension inférieure à 40 m².

Vous devez remplir une **DECLARATION PREALABLE**

Pièces à joindre au formulaire :

- Plan de situation.
- Plan de masse.
- Plan des façades (avant et après travaux).
- Plan de la construction.



Vous souhaitez construire une maison individuelle ou une extension de plus de 40m² ou toute autre construction :

Un **PERMIS DE CONSTRUIRE** est obligatoire,

Il est constitué de différentes pièces, par exemple pour une maison individuelle :

- Plan de situation.
- Plan de masse.
- Plan des façades (avant et après travaux).
- Plan de la construction.

Et

- Coupe du terrain.
- Photos de près et de loin.
- Notice explicative de l'insertion du projet dans le paysage.
- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique.

Pour plus de renseignement consulter le site www.service-public.fr

TRAVAUX ASSAINISSEMENT C.A.D.



Nous remercions la C.A.D. qui a cofinancé les travaux d'assainissement (rue d'Etaing, rue du Calvaire, rue de Dury, Grand'Rue) pour une séparation des eaux pluviales et des eaux usées qui sont réceptionnées en station d'épuration à Arleux.

Nous vous prions de nous excuser des gênes occasionnées pendant cette période de travaux.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors des réunions du **19 février**, du **1^{er} avril** et du **3 juin**, le Conseil Municipal a adopté certaines décisions pour la commune.

CARTES S.M.T.D. : PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal, a décidé de prendre en charge une partie du prix des cartes d'abonnement au service de transports en commun du S.M.T.D. achetées par les Léclusiens selon les modalités ci-après :

CARTE OR (pour les personnes âgées de plus de 65 ans) :20 €

CARTE JOB (pour les demandeurs d'emploi) :5 €

CARTE RSA (pour les allocataires du R.S.A.) :7,50 €

REMPLACEMENT EN TOUT OU PARTIE DE LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE, AU TITRE DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE, PAR LE PRODUIT DES IMPÔTS

Le Conseil Municipal a décidé de s'opposer au remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la Défense Extérieure contre l'Incendie, par le produit des impôts.

Il a décidé d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal a approuvé à la majorité le compte administratif du budget communal 2015.

Fonctionnement :

Dépenses :883 475,20 €

Recettes :982 980,99 €

Excédent de clôture : + 422 638,00 €
(Cumul)

Investissement :

Dépenses132 151,67 €

Recettes237 694,75 €

Restes à réaliser : - 394 728,20 €

Besoin de financement :150 251,80 €

TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé de ne pas augmenter les taux des trois taxes locales pour cette année 2016, et de les définir comme ci-dessous :

- Taxe d'habitation12.84 %
- Taxe Foncière bâti15.58 %
- Taxe Foncière non-bâti49.53 %

BUDGET PRIMITIF 2016

Conseil Municipal a voté le Budget Primitif 2016, à la majorité :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à :

- 1 161 86,20 €

Les dépenses et les recettes en investissement s'équilibrent à :

- 651 035,04 €

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE (T.A.P.) : TARIFS 2016/2017

CONSIDÉRANT le coût supporté par la commune,

CONSIDÉRANT que la commune a fait le choix de gérer en interne les nouvelles activités périscolaires au sein de l'école maternelle en les confiant aux enseignants de la commune, ce qui permet une adaptation des activités aux rythmes des tout-petits,

CONSIDÉRANT que la variété, la durée et la qualité des animations justifient de fixer un tarif.

CONSIDÉRANT que les paiements seront facturés par périodes,

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de fixer les tarifs horaires des nouvelles activités dès la rentrée 2016, à 1,50 € par heure par enfant (les absences ou retards seront comptabilisés sauf absences justifiées par certificat médical).

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- ⇒ Une subvention de 831 € pour l'A.M.D.G. de Cantin ;
- ⇒ Une subvention de 500 € pour l'association « la boule léclusienne » ;
- ⇒ Une subvention de 200 € pour « secours populaire français – comité d'Arleux » ;
- ⇒ Une subvention de 700 € pour l'association « Fun et Forme » ;
- ⇒ Une subvention de 1 500 € de pour l'association « Lécluse en Fêtes ».

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence « ordures ménagères » a été transférée du S.I.R.A. à la C.A.D. en 2002 (transfert de charges).

En 2016, la C.A.D. a décidé d'unifier les taux d'enlèvement des ordures ménagères de façon à mettre à égalité les 34 communes (Douai étant à part).

Concernant Lécluse, le taux de T.E.O.M. (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) passera de 12,47% à 13,93% sur 10 ans, c'est-à-dire une augmentation de 0,15% par an jusque 2025 ; Cette taxe est prélevée sur la taxe foncière bâtie dans la colonne « intercommunalité ».

Le Conseil Municipal a validé la proposition de la C.A.D. considérant que l'augmentation est très faible et progressive pour les contribuables léclusiens.



PROCHAINEMENT

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE LÉCLUSE

Notre nouveau site
est en cours de construction

FÊTES ET ÉVÈNEMENTS

CENTRE DE LOISIRS – FEVRIER 2016



Le Centre de Loisirs du mois de Février 2016 a été prisé par les enfants de notre commune.

Les différentes sorties et animations concoctées



par Françoise LEFEBVRE et les 6 membres de son équipe d'animation ont permis aux 45 participants de tout âge de passer d'agréables moments de détente et de découvertes.

CHASSE ŒUFS DE PAQUES 2016

La Chasse aux œufs de pâques organisée par la Commission Jeunesse de Lécluse s'est déroulée le dimanche 27 mars 2016 dans le bois du Conseil Départemental du Nord.

Les enfants Léclusiens sont partis à la recherche des œufs avec enthousiasme.

Merci aux bénévoles pour l'organisation de cet évènement et aux Conseil Départemental qui nous ont accueillis dans leur bois.



CENTRE DE LOISIRS – AVRIL 2016


Le centre de loisirs a ouvert ses portes pour 45 enfants pendant la première semaine des vacances d'avril.



Le centre de Loisirs a fonctionné sur la commune de Lécluse avec des activités diverses proposées.

L'encadrement des activités a été assuré par des animateurs BAFA. Le centre de Loisirs était ouvert aux enfants et aux jeunes de 4 à 14 ans.


UNE FOIRE AU CRESSON REUSSIE !




Les Sauvaginiers de Lécluse ont organisé le samedi matin un « Tir sur bouteilles »




Concours de pétanque organisé par « la boule léclusienne »



Petit défilé pour l'inauguration de la Foire au Cresson 2016 en présence de l'harmonie municipale des mineurs de Lallaing, du géant de Bugnicourt « Bugnus » et d'un clown géant.



De nombreux léclusiens sont venus fêter le début de la foire au cresson, avec un lâcher de ballon réussi.



Monsieur Christian POIRET, Président de la CAD a inauguré la foire en coupant le ruban tricolore en présence de Jean-Luc HALLE, Maire d'Hamel, Frédéric CHEREAU, Maire de Douai et d'autres élus de communes du Douaisis.



Discours de Madame le Maire et de Rudy DILLIES, Président de Lécluse en Fêtes qui a tenu à féliciter les bénévoles de l'association.

Une dernière musique de la fanfare de Lallaing avant le verre de l'amitié



Samedi soir, spectacle « Fever'80 » du groupe Flash-Back, précédant l'élection de la Reine du Cresson organisée par l'association Éléance

Notre nouvelle Reine du cresson :
Mademoiselle Clara WERQUIN
Et ses dauphines :
Marion Masera
Anaëlle Largillière



Dimanche : Brocante, Marché du terroir et bien sur la vente du Cresson

Dimanche soir : Repas spectacle avec le spectacle de « Gwen et Laurent »



Pour finir avec le concert du Groupe « Goldmen » qui a attiré plus de 500 personnes à la salle de la Durandal



CEREMONIE DU 1^{ER} MAI : MEDAILLES DU TRAVAIL 2016



ÉCHELON ARGENT (20 ANS) :

- **MONSIEUR STEPHANE VERHAEGEN,**
AGENT DE FABRICATION A LA SOCIETE
« SEVELNORD » A LIEU SAINT AMAND

ÉCHELON OR (35 ANS) :

- **MADAME SYLVIANE STIEVET NEE
VARLET,**
RECEVEUSE A LA SOCIETE « SANEF » A SENLIS

ÉCHELON GRAND OR (40 ANS) :

- **MONSIEUR JEAN-MARIE GONSE**
TECHNICIEN A L'USINE « RENAULT » DE DOUAI
- **MONSIEUR ROGER LE BLOAS**
AGENT DE CHANTIER A LA SOCIETE « AXIMA CONCEPT » A MARCQ EN BAROEUL

- **MADAME CATHERINE WESS NEE LECLERCQ**
AGENT DE LABORATOIRE A LA SOCIETE « OLDHAM » A ARRAS

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2016



FETE VOISINS 2016

Les léclusiens ont été nombreux encore une fois à se déplacer pour cette troisième édition de la Fête des Voisins.



Beau moment de détente et de plaisir en toute simplicité.



CÉRÉMONIE DU 18 JUIN 2016



GRUPE SCOLAIRE PAUL VERLAINE

JEUDI 28 MARS : LE CONSERVATOIRE

Maternelle : classes de Mme LEFEBVRE et RENOUE

Nous avons pris le bus pour aller au conservatoire. Nous avons écouté l'histoire de Babar et les musiciens. Un comédien racontait l'histoire et faisant s'animer les marionnettes de Babar et de Céleste. Les musiciens jouaient, c'était très joli. Nous avons découvert la musique classique, cela nous a beaucoup plu.

En classe, nous avons écouté de nombreuses fois le CD, soit avec la maîtresse, soit au coin écoute de la classe de Mme Lefebvre.

Voici les instruments :

- **Percussions** : ils ont joué du tambour (tam tam, caisse claire)
- **Instruments à vent** : les musiciens soufflent (flûte, trompette)
- **Les cordes** : on frotte avec un archet ou on pince les cordes (violon, contrebasse)



La musique était très jolie.

PISTE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le 28 et 29 avril 2016, les élèves de l'école ont profité de la piste de sécurité routière gracieusement prêtée par la mairie d'Arleux. Les élèves de CM1/CM2 ont passé leur Attestation de Première éducation à la Route cyclo.

Les maternelles, ainsi que les CP, CE1 et CE2 ont été sensibilisés à être conducteurs et piétons, lors de l'animation organisée avec l'aide de Serge

Gilbert, Conseiller municipal d'Arleux, Délégué à la sécurité et à la prévention.

Les enfants avaient à leur disposition une piste, sur laquelle ils pouvaient circuler en manipulant une voiture ou une moto ; ou en jouant le rôle d'un piéton.

Cette sensibilisation a été bien appréciée par les enfants.

Tous les élèves des CP au CM2 ont obtenu leur diplôme.



DÉCOUVERTE DES ABEILLES ET DES RUCHES (CAD)



Grâce à l'intervention de 2 apicultrices, les élèves de CP/CE1/CE2 ont eu la chance de découvrir les ruches qui sont situées près du jardin de l'école. Habillés comme des apiculteurs, ils ont vu les abeilles couvertes de pollen entrer dans la ruche.

Quel moment magnifique !

Ensuite, en classe, nous avons découvert la notion d'insecte et la vie des abeilles dans la ruche.



Cette animation nous a été offerte par la CAD.

LA SORTIE A LA FERME

Élèves de Petite et Moyenne section de la Classe de Mme LEFEBVRE

« **Le 9 mai**, nous sommes allés à la ferme.

Nous avons vu des animaux :

Le matin : les volailles, des animaux à plumes : des oiseaux.

Nous avons vu des poussins : les bébés de la poule

Des canetons : les bébés de la cane.

Nous avons vu des faisans.

Nous avons jeté du grain aux canards et aux poules.

Nous avons ramassé les œufs dans le poulailler.

Ensuite nous avons fait du pain : il fallait mélanger, pétrir avec les mains jusqu'à ce que cela ne colle plus.

Après nous avons modelé un pain. La dame l'a fait cuire.

Le midi nous avons pique-niqué et joué dans l'herbe. Il faisait beau, c'était très agréable, nous nous sommes bien amusés.

L'après-midi, nous avons vu les mammifères : les lapins, les vaches, les cochons et le poney.

Après nous avons collé des graines et des plumes sur des feuilles avec des animaux.

Le retour a été très calme : nous étions tous bien fatigués. »



CETTE ANNÉE, C'ÉTAIT ROCK'N'ROLL



Après avoir vécu des ateliers d'écriture avec Greg, le chanteur du groupe de Rock des Biskotos, les CM1 CM2 ont écrit leur chanson, l'ont mise en musique.

Les musiciens étaient auparavant venus en classe faire un concert privé, puis un vrai concert à la Rianderie avant Noël.

Ensuite, les élèves ont longtemps répété à l'aide de leur enseignante et de la conseillère pédagogique en musique afin de créer un chœur et de pouvoir enregistrer ce titre qui figure

donc sur un album (comme des professionnels) puis de se produire en concert le jeudi 19 mai : l'après-midi pour d'autres élèves et le soir pour tout public.

Une véritable expérience de création artistique et de production d'écrit pour aboutir à ce tube qu'ils pourront tous vous chanter « Je suis énervé ! » qui décrit leurs tracasseries quotidiennes mais dont la touche finale permet de « retrouver le sens de la vie et le sourire »...

Un souvenir inoubliable...



CARNAVAL UTOPIQUE

Les élèves de CE1/CE2 de l'école Paul Verlaine de Lécuse ont pu bénéficier, grâce au SIRA, d'ateliers « théâtre » animés par Niels et Alice. Cette animation a également abouti à la création d'un géant qui a participé au défilé final du Carnaval Utopiste qui a eu lieu le samedi 21 mai à Villers au Tertre.

Les enfants se sont bien investis dans ce projet et espèrent participer à un nouveau projet de ce type l'année prochaine.



DÉFIBRILLATEUR

Le mardi 24 mai, deux intervenants de la Fédération Française de Cardiologie ont sensibilisé les CE2/CM1 aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur.

UNE MATINÉE AU CENTRE DE TRI D'EVIN MALMAISON

Le mardi 31 mai 2016, les CM1/CM2, et le 28 juin les élèves de CP/CE1/CE2 sont allés visiter le centre de tri d'Evin Malmaison (Le SYMEVAD). Guidés par deux animateurs, ils ont découvert la Ressourcerie et le centre où sont triés les déchets recyclables. Grâce à des ateliers, ils ont été également sensibilisés à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire.

L'écologie s'apprend dès le plus jeune âge.

L'avenir de notre planète est entre de bonnes mains.



LES CORRESPONDANTS



Le vendredi 10 juin 2016, les CM1/CM2 de Mme Bercu ont accueilli la classe de CE2/CM1 de l'école de Dainville, leurs correspondants. Mme Masson, leur enseignante, leur a conté la légende de la Pierre du Diable.

Les deux classes sont allées ensuite découvrir Lécuse (La maison de la cousine de Verlaine, la Pierre du Diable, le bois) et le dolmen d'Hamel.

UNE SORTIE AU BOIS DE LÉCLUSE (MNLE, FINANCEMENT SIRA)

Les classes de Mme Leroy et M. Gautier sont allées explorer la faune et la flore présents dans le bois de Lécluse le vendredi 10 juin. Cette sortie encadrée par Odile (membre du MNLE) et financé par le SIRA a été l'occasion de découvrir les richesses de ce lieu.

Les enfants ont pu observer des nids de héron, une ancienne fosse à betteraves, découvrir le nom et observer les oiseaux habitants dans les lieux.

Ils ont également réalisé de magnifiques tableaux végétaux.



LES INSTRUMENTS EN CLASSE



Dans la classe de Mme LEFEBVRE (Tout Petits, Petits et Moyens), nous faisons de la musique et nous chantons.

Il faut suivre le chef d'orchestre (la maîtresse) pour être tous ensemble.

Nous jouons surtout des percussions : maracas, woodblock, guiros, tubes sonores, castagnettes...

Mais nous avons aussi découvert les flûtes (attention aux oreilles !!!)

les tambourins, les métalophones, les cymbales.



JOURNÉE DES ENFANTS

Le 17 juin, les élèves de l'école ont profité d'une journée un peu festive afin de passer un moment où tous âges étaient réunis.

Le programme fut chargé, varié, mais surtout très enjoué !



La journée a commencé avec l'installation par les élèves de CM de stands de jeux, qu'ils ont ensuite tenu à tour de rôle pour les plus jeunes.

Pendant ce temps, les élèves de CE2 ont aidé les parents volontaires à réaliser des brochettes de fruits pour les 120 élèves, remercions au passage ces mamans et mamies qui ont épluché et découpé de quoi confectionner environ 500 brochettes de fruits !

La matinée s'est déroulée au sein de la maternelle et de sa cour, la météo n'ayant pas permis d'utiliser la cour d'élémentaire... Tous les enfants ont pu jouer aux jeux anciens de la commune, ou ceux prêtés par l'école d'Hamel, ou encore s'essayer à la pêche aux canards, au jeu du garçon de café, à des jeux de lancers

divers ou encore des jeux de construction, faire de petits spectacles de marionnettes ou encore faire de la musique...

La pause « Fruits » a été un vrai plaisir pour tous.

L'après-midi, les enfants ont poursuivi les jeux, puis une « boom géante » a été organisée avec une ambiance endiablée, même les plus jeunes se sont déchaînés sur la piste de danse !

L'après-midi s'est terminée par la prestation des élèves de CM avec leur création de chanson « rock », suivie d'un goûter et de la remise d'un petit cadeau à chaque enfant. Une belle journée où l'on a pu voir beaucoup de coopération et d'entraide entre les élèves de différents âges.

LE JARDIN

Production d'écrit en groupe – Moyenne section

- Nous sommes allés au jardin.
- D'abord nous avons planté des pommes de terre :
 1. on fait un sillon
 2. on met les pommes de terre avec de l'engrais
 3. on remet la terre au-dessus : on bute.
- Ensuite nous avons semé des carottes :
 1. on fait un sillon
 2. on sème les graines
 3. on remet la terre au-dessus
 4. on arrose
- Après, nous avons planté un pied de potiron
- Un pied de concombre
- 4 pieds de courgette
- on fait un trou avec la pelle : on creuse
- on met le pied dans la terre
- on arrose



NUTRIMÔMES

Dans le courant du mois de mai, les élèves de la section des moyens et des grands de la classe de Mme Renou ont bénéficié d'une animation : « Nutrimôme », financée par le SIRA.

Le but était l'éducation à la santé et plus particulièrement les sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation équilibrée. Deux animatrices sont venues dans la classe avec du matériel adapté, permettant aux enfants de manipuler et de s'investir dans l'élaboration de menus équilibrés



sur une journée.

Une troisième séance a réuni, dans la salle de la Durandal, les enfants avec ceux de 3 autres écoles du secteur pour une rencontre inter-écoles sous forme de jeux.

Dans la matinée, des parents, aidés d'une nutritionniste, avaient préparé une collation équilibrée pour récompenser les enfants de leurs efforts.



DISTRIBUTION LIVRES ET DICTIONNAIRES AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PAUL VERLAINE

Pour les récompenser de leurs efforts, la municipalité de Lécluse a offert comme chaque année des livres aux élèves du Groupe Scolaire Paul Verlaine ainsi les traditionnels dictionnaires aux élèves de CM2 qui iront au collège l'année prochaine.





RENAULT RECRUTE DES AGENTS DE PRODUCTION (H/F) **CDD 18 MOIS**



Comment participer à ce recrutement ?

- Un Dossier de candidature est à retirer au Pôle Emploi de Sin le Noble ou à la Mairie de Lécluse
- Celui-ci doit être dûment rempli **avec un CV à jour et une photographie (obligatoire)**
- Vous devez ramener le dossier à votre Pôle Emploi ou l'envoyer par courrier à l'adresse suivante :
Pôle Emploi Douai GAYANT- DOSSIER RENAULT
Rue Gabriel FAURE
59500 DOUAI
- Une fois votre dossier rempli et validé par le service Ressources Humaines de chez Renault, vous serez convié(e) à une réunion d'information collective de présentation de la structure et des postes proposés afin de vous positionner sur les tests de recrutements où aucun prérequis est nécessaire.

Attention : les horaires sont postés en 3x8 (matin, après-midi, nuit)

A.M.D.G. (ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE)

L'Association Mandataire De Garde (A.M.D.G.) recherche du personnel pour cet été.

Permis et véhicule souhaitables.

Veuillez envoyer votre C.V. et lettre de motivation à :

Mme Lucie VAILLANT,
A.M.D.G.
60, rue de Cambrai
59169 CANTIN

Ou par mail à : amd3@wanadoo.fr

NOUVEAU A LÉCLUSE



**Anne Sophie
RICHARD**
Infirmière à domicile

Sur rendez-vous en appelant au :
Tél: 03 27 95 02 60
ou 06 88 92 10 01

75 bis rue du Moulin - 59259 LECLUSE
N° ADELI : 59 657304 8

FUN ET FORME !

Prenez vos baskets, et hop venez vous vider la tête !

**REPRISE DES COURS LE
MARDI 13 SEPTEMBRE 2016**



Nous vous proposons:
STEP - Gym d'entretien-
LIA (aérobic)

Quelques STEP sont mis à disposition gratuitement



SÉANCES :
LES MARDIS, VENDREDIS
17H30 À 18H30
(INCLUS VACANCES SCOLAIRES)



Cotisations :

65 €/an pour 1h de cours par semaine

90 €/an pour 2h de cours par semaine

Possibilité de payer par trimestre.

Chèques CE acceptés.

Pour tout renseignements : 06.81.53.96.47 /06.65.68.73.26

RACING CLUB DE LÉCLUSE

Dans le cadre de sa prochaine saison, le **RC LÉCLUSE** recherche des joueurs dans les catégories suivantes :

- U6 à U9 (nés entre 2008 et 2011) : contact : 06.19.17.18.19
- U10/U11 (nés en 2006.2007) : contact : 06.13.03.63.13
- U12/U13 (nés en 2004.2005) : contact : 06.14.92.16.80
- Séniors Libres ou mutés nés à partir de 1999 : contact : 06.21.54.15.87
- Dirigeants : contact : 06.21.54.15.87



Jackie GARIN.

LA BOULE LECLUSIENNE



DATE DES PROCHAINS CONCOURS 2016

- **LE 15 AOÛT 2016**
- **LE 27 AOÛT 2016**
- **LE 17 SEPTEMBRE 2016**

PROCHAINEMENT

TÉLÉTHON
2016



Comme l'année dernière, La Commune de Lécluse organisera une journée Téléthon le samedi 2 décembre 2016.

Pour la préparer, une réunion de préparation a eu lieu avec les associations léclusiennes.

Nous comptons sur votre présence pour cet événement de solidarité.



**LA FOIRE EXPOSITION RÉGIONALE DE DOUAI
EST OUVERTE DU
SAMEDI 03 AU LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016**

Horaires d'ouverture de : 10h30 à 20h30

*Attention ! Dimanche 4 et dimanche 11 septembre
fermeture du carré brasserie à 20h30, pas de restauration.*

Informations exposants :

François LUSSON - 03.27.931.931 – flusson@gyantexpo.com

Entrée plein tarif : 4 €

Entrée demi-tarif : enfants de 10 à 16 ans

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans

Entrée gratuite pour tous du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00